

RÈGLEMENTS

Ces règlements visent à faciliter la compréhension du processus de sélection des candidats en arts de la scène en vue de leur participation à la quatrième édition du spectacle concept SURFACE. Le comité de sélection procédera à l'analyse de toutes les candidatures et fondera ses choix sur la qualité des propositions, mais surtout sur leur pertinence en lien avec la direction artistique du spectacle.

Les artistes ou groupes d'artistes qui seront retenus se produiront sur scène. Le temps de scène alloué à chaque candidat sera au choix de la direction artistique. De plus, plusieurs candidats seront réunis dans une même prestation où la collaboration et la créativité de chacun sont encouragées. Enfin, dans certains cas, le processus de sélection pourra favoriser la candidature d'un membre ou d'une partie des membres d'un même groupe seulement. Si tel est cas, le groupe pourra accepter ou refuser la demande du comité de sélection.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Au moins une (1) personne par candidature doit être domiciliée dans les régions de Chaudière-Appalaches ou de la Capitale-Nationale.
2. L'artiste ou le groupe doit être considéré comme émergent, soit peu ou non reconnu publiquement et proposer une ou plusieurs vidéos démontrant son œuvre.
3. Les participants doivent être disponibles pour les dates et les raisons suivantes :
 - Dans la semaine du 2 mars : rencontre d'information **obligatoire** pour vous présenter l'échéancier de production, la direction artistique du spectacle et clarifier les attentes.
 - Se rendre disponible à quelques reprises pour répéter son ou ses numéros avec d'autres artistes s'il y a lieu.
 - Selon les disponibilités du participant : participation à la promotion du spectacle dans des séances de mises en valeur des artistes (ex : Conférence de presse, Vidéo de dévoilement des artistes, etc.)
 - **Être disponible** du 20 au 22 juillet 2020 pour des répétitions sur la scène entre 13h et 23h, selon l'horaire préétabli par la direction artistique.
 - Répétition générale **obligatoire** le 22 juillet 2020 de 18h à 23h.
 - Être présent les 23, 24 et 25 juillet 2020 dès 18h pour les ajustements et la préparation aux spectacles, selon un horaire préétabli par la direction artistique.
4. Chaque participant doit être en mesure de se déplacer par lui-même et à ses frais à la rencontre d'information, aux répétitions et sur le site de l'événement (Quai Paquet à Lévis).
5. Les participants doivent lire et accepter les règlements.

COMMENT PARTICIPER ?

- Vous devez lire les descriptifs de chacune des catégories et déterminer laquelle s'applique le plus à votre talent :
 - **Musique – Chanson**
 - **Cirque**
 - **Danse**
 - **Performance originale**
- Vous devez ensuite remplir le formulaire d'inscription et y joindre **une vidéo** présentant votre matériel ou votre numéro. Vous devez joindre ce qui sera le plus représentatif de votre talent et ce que vous pouvez apporter de plus au spectacle sur scène.
- Vous devez transmettre votre candidature **avant le 24 novembre 2019 à 23h59**.

SPÉCIFICATIONS DU MATÉRIEL À TRANSMETTRE

Votre vidéo doit :

- Présenter une performance qui démontre bien l'étendue de votre talent et qui est réalisable sur une scène dans le cadre d'un spectacle concept ;
- Être transmise d'une de ces deux façons:
 - La vidéo peut être transmise via un lien YOUTUBE ou VIMEO (veuillez noter que vous pouvez mettre le visionnement de votre vidéo privé et nous transmettre un mot de passe pour y avoir accès).
 - La vidéo peut également être transmise via Dropbox ou WeTransfer (en format .mov, .mp4, .wmv ou .avi) à l'adresse suivante : info@spectaclesurface.com
- Être exempte de tout élément de violence, de pornographie, d'obscénité ou d'indécence et ne pas être de nature haineuse, diffamatoire ou autrement illégale.

Chaque vidéo soumise sera visionnée par le producteur de l'événement pour s'assurer de la conformité et du respect des règlements.

CHOIX DES CANDIDATURES

- Chaque matériel conforme sera analysé par les membres du comité organisateur qui feront alors une première sélection. La sélection finale sera ensuite effectuée par le directeur artistique du spectacle.
- Il se peut que certains candidats soient appelés pour des rencontres individuelles avant le choix final.
- Le choix des artistes est basé sur le talent, mais également sur la compatibilité avec le concept et la mise en scène du spectacle 2020.

CACHET

- **Tous les artistes sont rémunérés** et le montant du cachet est évalué en fonction des critères suivants :
 - Nombre d'artistes dans le groupe (s'il y a lieu) ;
 - Nombre d'années d'expérience pertinentes dans le milieu des arts du participant ou du groupe ;
 - Implication dans le spectacle, soit par rapport au nombre de chansons à apprendre, au nombre d'heures de répétition à faire, etc.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Par votre participation au spectacle, vous autorisez le producteur à utiliser votre image à des fins de promotion pour l'événement. Vous autorisez également l'événement à prendre des images du spectacle et à les utiliser pour les différents outils de communication pour les événements futurs.
- En participant au spectacle Surface, vous vous engagez à faire la promotion de celui-ci à travers votre réseau et à participer aux activités de promotion selon vos disponibilités.
- Toutes les vidéos et photos reçues seront au préalable filtrées et tout matériel jugé inadmissible ne sera pas soumis au comité organisateur. Le participant sera informé de son inadmissibilité par courriel.
- Aucun matériel soumis après la date et l'heure limite d'inscription ne sera accepté. L'heure à laquelle l'inscription sera reçue confirmera le tout.
- Les règlements sont sujets à des changements sans préavis.